



## CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 FÉVRIER 2020

Date d'affichage :  
21 février 2020

Date de convocation :  
13 février 2020

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt , le dix huit février à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pierre ROBERT, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Fabrice BREYTON, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Yves DEVEZE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Laurence BOUILHOL, Madame Elisabeth RAFFIER, Madame Brigitte REYNAUD-COURTOIS, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Thierry LANARET, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Madame Anne-Lise MIALHE, Monsieur Damien MACHADO, Madame Charlotte OLLAGNON, Monsieur Quentin PETIT, Madame Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Didier ALLIBERT, Monsieur Laurent JOHANNY

#### Ont donné procuration :

Madame Nicolle ARTAUD à Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Pierre ROBERT (de la question n° 1 à la question n° 9), Monsieur Pierre David BERGER à Madame Catherine CHALAYE (de la question n° 1 à la question n° 7), Monsieur Hamid BOUZINE à Monsieur Fabrice BREYTON

#### Absent(e)s :

Monsieur Jacques LABROSSE (de la question n° 1 à la question n° 5), Monsieur Eric RAVEYRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 19h40.

### **N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Charlotte OLLAGNON pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 3 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE - MODIFICATION DES STATUTS : APPROBATION**

Rapporteur : Monsieur Pierre ROBERT

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et leur annexe 1,
- PREND ACTE et APPROUVE l'adhésion au Syndicat des 10 Établissements Publics de Coopération Intercommunal (E.P.C.I) à fiscalité propre :  
Communauté de Communes du Haut-Lignon (Délibération du 27/09/2017), Auzon Communauté (5/10/17), la Communauté de Commune Mézenc-Loire-Meygal (12/10/17), la Communauté de Communes des Sucs (19/10/17), la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (23/10/17), la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier (10/11/17), la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne (19/12/17), la Communauté de Communes Les Marches du Velay–Rochebaron (6/03/18), la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (12/04/18) et la Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles (12/09/18).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 4 CHEMIN DE GUITARD : ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- ACQUIERT la propriété cadastrée AM 68 auprès de l'indivision FAURE, pour un montant de 47 500 € (42 500 € Net vendeur et 5 000 € frais d'agence), hors frais d'acte à la charge de la Ville,

- ACCEPTE la participation de l'État à hauteur de 10 000 € liée à cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 5 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR INTERCOMMUNAL  
SIGNÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DU PUY-EN-VELAY :  
SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté d'agglomération et la commune, définissant les missions assurées par le service instructeur des autorisations d'urbanisme et le service SIG, ainsi que ses éventuels avenants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 6 RECLASSEMENT DE VOIRIES DANS LE CADRE DE LA MISE EN SERVICE DU  
CONTOURNEMENT DU PUY-EN-VELAY : SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC  
L'ÉTAT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'une compensation financière après reclassement dans la voirie communale d'une section de la route nationale n° 2088 sur le territoire de la commune du Puy-en-Velay,
- INSCRIT la somme de 790 000 € HT au titre de l'exercice budgétaire concerné, sous l'imputation prévue à cet effet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 7 VIDÉO PROTECTION : VALIDATION DU PROGRAMME 2020 ET PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le projet d'un dispositif complémentaire de vidéo protection dans les secteurs précités,
- APPROUVE le plan de financement du programme de vidéo protection,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 29**

**Contre : 3**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY**

**N° 8 OPÉRATION LIVRET LOISIRS JEUNES 2019**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE la liquidation des «Chèques Livrets Loisirs Jeunes» proposée telle qu'elle figure au tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS / STRUCTURES BENEFICIAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ENFANTS CONCERNES</b>	<b>Montant de l'aide octroyée Selon quotient familial</b>	<b>MONTANT TOTAL PAR ASSOCIATION</b>
ASSOCIATION ATHLETIC CLUB	1	<b>QF1</b> : 1 enfant (soit 39,00 €)	<b>39,00 €</b>
ASM BASKET LE PUY-EN-VELAY 43	1	<b>QF1</b> : 1 enfant (soit 39,00 €)	<b>39,00 €</b>
AGGLO LE PUY EN VELAY NATATION	4	<b>QF1</b> : 2 enfants (soit 39,00 € X 2) <b>QF2</b> : 2 enfants (soit 31,20 € X 2)	<b>140,40 €</b>
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE	26	<b>QF1</b> : 15 enfants (soit 39,00 € X 15) <b>QF2</b> : 6 enfants (soit 31,20 € X 6) <b>QF3</b> : 2 enfants (soit 23,40 € X 2) <b>QF4</b> : 2 enfants (soit 15,60 € X 2) <b>QF5</b> : 1 enfants (soit 7,80 €)	<b>858,00 €</b>
VELAY GYM	3	<b>QF2</b> : 3 enfants (soit 31,20 € X 3)	<b>93,60 €</b>
AMICALE SAINT MICHEL GYM TRAMPO	3	<b>QF2</b> : 3 enfants (soit 31,20 € X 3)	<b>93,60 €</b>
ARTS MARTIAUX LE PUY COMMUNAUTE	8	<b>QF1</b> : 2 enfants (soit 39,00 € X 2) <b>QF2</b> : 2 enfants (soit 31,20 € X 2) <b>QF3</b> : 3 enfants (soit 23,40 € X 3) <b>QF5</b> : 1 enfant (soit 7,80 €)	<b>218,40 €</b>
ASSOCIATION BOXING CLUB VELLAVE	1	<b>QF2</b> : 1 enfant (soit 31,20 €)	<b>31,20 €</b>
ASSOCIATION CENTRE DANSE	2	<b>QF1</b> : 1 enfant (soit 39,00 €) <b>QF2</b> : 1 enfant (soit 31,20 €)	<b>70,20 €</b>
ASSOCIATION AS CHADRAC	2	<b>QF1</b> : 2 enfants (soit 39,00 € X 2)	<b>78,00 €</b>

HANDBALL OLYMPIQUE LE PUY-CHADRAC	5	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €) QF4 : 1 enfant (soit 15,60 €) QF5 : 3 enfants (soit 7,80 € X 3)	78,00 €
ASSOCIATION ORPHEE	1	QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €)	31,20 €
TIR SPORTIF AGGLOMERATION PONOTE	1	QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €)	31,20 €
LES ATELIERS DES ARTS	17	QF1 : 5 enfants (soit 39,00 € X 5) QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €) QF3 : 9 enfants (soit 23,40 € X 9) QF4 : 1 enfant (soit 15,60 €) QF5 : 1 enfant (soit 7,80 €)	460,20 €
SAUVETEURS BRIVOIS	1	QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €)	31,20 €
CENTRE D'ENSEIGNEMEN T DE LA DENTELLE AU FUSEAU	2	QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €) QF4 : 1 enfant (soit 15,60 €)	46,80 €
FC ESPALY	6	QF2 : 5 enfants (soit 31,20 € X 5) QF3 : 1 enfant (soit 23,40 €)	179,40 €
TENNIS CLUB LE PUY	1	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €)	39,00 €
			<b>2.558,40 €</b>

- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice, sous l'imputation : Nature : 6574 – Chapitre : 65 – Sous-fonction : 422.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 9 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE les montants des aides aux œuvres de vacances (28,00 €) et aux séjours à caractère pédagogique (1 136,50 €) tels qu'ils figurent aux tableaux ci-annexés pour un montant global de 1 164,50 €,
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

**AIDES AUX ŒUVRES DE VACANCES**

Organisateurs	Séjours	Dates ou périodes		ALSH & Séjours < 5 jours				Séjours ≥ 5 jours				Montant total de la participation		
				1/2 journées		Journées		Nbre Enfants	Durées Séjours	Nbre total Journées	4,50 € Participations			
		Du	Au	Nbre enfants concernés	Tarif : 1,70 € Nbre ½ journées	Total	Nbre d'enfants concernés						Tarif : 3,50 € Nbre Journées	Total
Maison des Jeunes et de la Culture (Espaly-St-Marcel)	ALSH	4ème trimestre 2019						1	4	14,00 €				14,00 €
		Vacances de Noël						2	4	14,00 €				14,00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>											28,00 €	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>											28,00 €			

**AIDES AUX SÉJOURS A CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE**

Séjours					Séjours < 5 jours			Séjours ≥ 5 jours			Montant total de la participation
Organisateurs	Nature	Lieux	Dates		Montant participation : 3,50 €			Montant participation : 4,50 €			
			Du	Au	Nbre Elèves	Durée Séjour	Total	Nbre Elèves	Durée Séjour	Total	
Collège de Corsac (Brives-Charensac)	Séjour découverte	Lyon	19/08/2019	20/08/2019	3	3	31,50 €				31,50 €
<b>SOUS TOTAL</b>											31,50 €
Collège Jules Vallès (Le Puy-en-Velay)	Séjour Sportif	La Plagne	16/12/2019	20/12/2019				9	5	202,50 €	202,50 €
<b>SOUS TOTAL</b>											202,50 €
Collège St Régis / St Michel (Le Puy-en-Velay)	Séjour culturel et linguistique	Italie (Rome, Naples, Pompéi)	09/12/2019	15/12/2019				12	7	378,00 €	378,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>											378,00 €
Ecole Élémentaire Michelet (Le Puy-en-Velay)	Sortie Scolaire	Ardes-sur-Couze	24/08/2019	24/08/2019	102	1	357,00 €				357,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>											357,00 €
Ecole St Joseph/ Le Rosalre (Le Puy-en-Velay)	Séjour découverte	Lyon	28/08/2019	27/08/2019	16	2	112,00 €				112,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>											112,00 €
Lycée Simone Weil (Le Puy-en-Velay)	Séjours	Allemagne	07/11/2019	16/11/2019				1	10	45,00 €	45,00 €
		Paris	04/12/2019	06/12/2019	1	3	10,50 €				10,50 €
<b>SOUS TOTAL</b>											55,50 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>											1 136,50 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 21 février 2020 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.**

**Le Maire**



**Michel CHAPUIS**



**N° 10 PASS' CARD EN VELAY : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME –  
STATUE NOTRE DAME DE FRANCE**

Rapporteur : Madame Huguette PORTAL

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme concernant la mise en place du Pass'Card en Velay au titre de la Statue Notre Dame de France,
- VALIDE les tarifs de vente et les pourcentages de rétribution pour sa collectivité au titre des ventes du Pass'Card.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**  
Madame Corinne GONÇALVÈS ne prend pas part au vote.

**N° 11 MARCHÉ COUVERT : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE  
FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIÈRE**

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- APPROUVE l'actualisation du plan de financement de l'étude préalable à la faisabilité économique pour le projet de requalification du Marché Couvert, sachant que la Ville assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- SOLLICITE la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme Leader,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en vue de la réalisation de ce plan de financement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 RISQUES STATUTAIRES : CONTRAT D'ASSURANCE**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- CHARGE le Centre de Gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**  
Monsieur Michel CHAPUIS ne prend pas part au vote.

**N° 13 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**